

C'est là la question que l'on se pose à la suite des budgets présentés à la Chambre par le gouvernement conservateur depuis son avènement au pouvoir, en 1957.

Cet après-midi, en répondant à une question posée par l'honorable leader de l'opposition, le ministre du Commerce (M. Churchill) a dit,—ce qui m'a fort surpris,—que c'était la première fois qu'il rencontrait les officiers de la Commission d'énergie atomique des États-Unis. Et pourtant, tout le monde sait jusqu'à quel point il est important d'insister auprès du gouvernement américain afin qu'il nous dise s'il a l'intention d'exercer les options qu'il détient sur la production canadienne de l'uranium après 1962 et 1963. C'est tellement important! Si nous n'obtenons pas une déclaration de la part du gouvernement américain au sujet de son intention de donner des instructions à la Commission d'énergie atomique d'exercer ses options, il y a grand danger que plusieurs mines situées dans la circonscription de l'honorable leader de l'opposition soient obligées de fermer leurs portes, et alors, seules les mines dont les gisements sont très riches seront en mesure de continuer leur production.

À la lumière des "développements" récents, le Canada veut, plus que jamais, qu'on le rassure afin que d'importants secteurs de l'économie canadienne ne soient défavorablement ou sérieusement "affectés" par suite de certaines décisions qui pourraient être prises par les États-Unis. Dans le cas des achats de l'uranium du Canada par les États-Unis, les producteurs américains exercent des pressions pour empêcher l'exercice des options que j'ai mentionnées. Et dire que c'est la première fois que le ministre du Commerce rencontre les officiers de la Commission d'énergie atomique des États-Unis! Cela est tout à fait surprenant. Bien plus, nous comptons et exigeons que le gouvernement canadien prenne les mesures nécessaires pour s'assurer que ces options seront exercées et cela le plus vite possible.

Au fait, monsieur l'Orateur, il faut résister à toute pression tendant à restreindre le commerce futur entre nos deux pays, le Canada et les États-Unis.

De plus, dans la mesure où la législation existante et les principes essentiels administratifs des deux pays le permettent, il importe d'insister afin qu'on étudie maintenant la possibilité de relâcher certaines restrictions qui ont été la cause de frictions et sont de nature à en susciter d'autres.

(Traduction)

**M. E. J. Broome (Vancouver-sud):** C'est avec beaucoup de plaisir, monsieur l'Orateur, que je prends la parole au cours de ce débat sur l'exposé budgétaire. Je voudrais avant

tout féliciter le ministre des Finances (M. Fleming) d'avoir accompli une besogne excellente. C'est fort agréable et bien facile d'accorder des réductions d'impôts et des allègements fiscaux; et les ministres des Finances, qui sont humains comme nous tous, doivent souhaiter ardemment ce paradis financier où chaque année il serait possible d'augmenter les services sociaux tout en réduisant les impôts.

Il y a un an, comme le disait le ministre, nous étions encore en période de récession, une récession qui, bien qu'elle se fit sentir dans le monde entier, présentait plus d'acuité dans le continent nord-américain que partout ailleurs. Comme disait le ministre, les programmes financiers fédéraux ont joué un rôle majeur; ils ont arrêté le fléchissement et maintenu l'économie jusqu'à ce que les autres forces économiques aient de nouveau oscillé vers la reprise, reprise qui est en bien bonne voie. Pour expliquer les mesures prises, je ne pourrais faire mieux que citer les paroles du ministre, qui se trouvent consignées à la page 2514 du *hansard* du 9 avril. Il déclarait:

Les principales forces qui, en 1958, se sont opposées au ralentissement des affaires sont la politique fiscale et la situation du gouvernement fédéral: abaissement des impôts et diminution des recettes fiscales, accroissement des dépenses et des déboursés en espèces, surtout dans le domaine des prêts à l'habitation. Renforcé par ces apports, le pouvoir d'achat a aidé à enrayer le mouvement de recul, en soutenant à la fois la consommation et l'investissement, à un degré important, jusqu'à ce que les principales causes de fléchissement eussent disparu. Les diminutions d'impôt annoncées en 1957 ont aidé à maintenir le pouvoir d'achat du public. Les impôts payés par les particuliers durant l'année civile 1958 ont rapporté 142 millions de dollars de moins qu'en 1957, malgré une augmentation de 1,4 milliard dans le chiffre des revenus particuliers. De plus, il y a eu augmentation des versements au titre de la sécurité sociale, par exemple les pensions de vieillesse, les prestations aux anciens combattants, les prestations d'assurance-chômage; et ces augmentations ont eu, elles aussi, pour effet de maintenir les revenus de particuliers et les dépenses des consommateurs.

Le résultat net de cette politique a été un déficit de 617 millions en 1958-1959. Si les impôts n'étaient pas modifiés, le budget de cette année porterait sur un déficit de 680 millions. Il est clair que des déficits successifs de cette envergure excèdent la capacité nationale si nous voulons maintenir notre solvabilité. Il est clair aussi que nous ne pouvons espérer réaliser un budget équilibré. Le supplément d'impôts qui s'imposerait pour y arriver pourrait arrêter tout le processus de reprise de sorte que nous nous retrouverions au point d'où nous sommes partis. Le compromis que le ministre propose dans son budget aura encore pour résultat un déficit estimatif de 393 millions de dollars.